

**COMMUNE DE LA TABLE**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le quinze septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de LA TABLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François CLARAZ.

Étaient présents : Jean-François CLARAZ, Jean CAILLET, Michel FORAY, Chantal PERRAZ, Claudine PERRIN, Michèle ROYBON, Bernard THIABAUD, Bernard THOMAS,

Absent excusé : Clément JACQUEMMOZ pouvoir à Michel FORAY,

Secrétaire de séance : Michèle ROYBON.

Le Maire propose à l'assemblée, qui approuve à l'unanimité, l'ajout de trois points à l'ordre du jour concernant la création d'une piste et coupe d'emprise en forêt communale, l'achat d'une parcelle aux Landaz et le rapport de la CLECT de Cœur de Savoie du 7/09/2017.

**1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 20 JUILLET 2017 :**

Il est approuvé à l'unanimité.

**2 - PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES : PROBLEME ALIMENTATION CAPTAGE DE CHAMPENET**

Après l'orage violent du 21 juillet 2017 et les fortes précipitations qui ont suivies, il a été constaté, le vendredi 4 août, l'absence d'arrivée d'eau au réservoir de Lonsemard, alimenté par le captage de Champenet et celui de Chez Legrand, desservant la majorité des hameaux de la commune, sauf ceux de Repidon, Les Landaz, La Martinette, La Serraz, Les Curtets et Tournaloup raccordés sur d'autres réseaux.

Au captage de Champenet, le débit est faible. Le ruisseau des Fruitières, en amont du captage de Champenet, s'est creusé de plus d'un mètre et est sorti de son lit.

Un arrêté municipal interdisant la consommation d'eau est pris. Une distribution d'eau minérale est assurée par la commune.

Des travaux d'urgence sont engagés par l'entreprise PMN TP pour :

- la purge partielle de l'embâcle du ruisseau,
- la réalisation d'un drain pour envoyer l'eau du ruisseau en amont, sur les anciens drains du captage,
- la réparation de l'adduction de Chez Legrand dans la traversée du ruisseau.

Une réunion avec l'ARS, le Conseil Départemental, l'hydrogéologue, le bureau d'études en charge de la protection des captages, le Syndicat des Eaux s'est tenue le 8 septembre dernier pour débattre de la situation.

Une solution de maillage avec le Syndicat des Eaux de La Rochette est fortement conseillée par les services compétents.

En attendant l'application de la loi NOTRe qui acte le transfert obligatoire de la compétence eau aux intercommunalités en 2020, le Conseil Municipal charge le Maire de solliciter le Syndicat des Eaux de La Rochette pour qu'une étude de jonction avec la conduite du Syndicat soit réalisée à hauteur de l'Étraz afin de sécuriser le réseau de la commune. Ce maillage permettrait à la commune d'acheter de l'eau au Syndicat si cette situation venait à se reproduire tout en conservant le captage de Champenet.

**3 - DEMANDE DE SUBVENTION FREE (Fonds Risques et Erosions Exceptionnels) AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 73 POUR LES TRAVAUX ENGAGÉS D'URGENCE DE REMISE EN ETAT DU CAPTAGE DE CHAMPENET :**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite l'aide financière du Conseil Départemental de la Savoie au titre du FREE pour les travaux d'urgence de réparation au captage de Champenet réalisés par l'entreprise PMN TP d'un montant de 4 550 € H.T. ainsi que ceux nécessaire à l'amélioration du drain (devis de VILLARD TP de 2 000 € H.T.) et charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative au budget de l'eau pour affecter ces derniers travaux en investissement :

article 203 (études) : - 2 500 €

article 2156 (travaux) : + 2 500 €

Le Maire propose également, au Conseil Municipal, qui approuve à l'unanimité, le dépôt d'une demande de subvention au titre du FREE pour les travaux de nettoyage des ruisseaux du Feu de la Joie, de Praz Boze et du Nant de la Gorge, réalisés par l'entreprise VILLARD T.P. d'un montant de 3 320 € H.T.

#### **4 - PROPOSITIONS D'ACHAT DE L'AUBERGE COMMUNALE :**

Deux propositions d'achat de l'auberge communale ont été reçues en mairie, l'une pour maintenir l'activité de l'auberge et l'autre pour un devenir en habitation en résidence secondaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la cession de l'auberge communale au plus offrant, au prix de 150 000 € et charge M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents.

#### **5 - RAPPORT DE GESTION 2016 DE LA SEMCODA :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport d'activité 2016 de la SEMCODA, à la suite de l'Assemblée Spéciale des Communes qui s'est déroulée le 23 juin dernier.

#### **6 - SUCCESSION DE MONSIEUR ALBERTO :**

Par testament en date du 10 décembre 2014, Monsieur ALBERTO a désigné la commune comme légataire universel.

La commune a été mise en demeure, par acte d'huissier reçu le 26 juin 2017, de se positionner dans un délai de 2 mois sur la succession de Monsieur ALBERTO.

Par délibération le 20 juillet dernier, le Conseil Municipal renonçait à la succession de Monsieur ALBERTO au vu du manque d'éléments transmis par l'office notarial sur l'état de l'actif et du passif. L'avocat des héritiers directs de Monsieur ALBERTO a informé le 2 août 2017 que ceux-ci renonçaient à la sommation de prendre parti sur succession notifiée le 26 juin dernier à la commune et souhaitaient établir un protocole d'accord.

Vu la situation, le Maire propose de prendre un avocat afin de défendre les intérêts de la commune. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, 8 pour et 1 abstention, prend acte la décision des héritiers directs de Monsieur ALBERTO de renoncer à la sommation notifiée à la commune le 26 juin 2017, annule la délibération du 20 juillet 2017, sollicite la transmission d'un protocole d'accord établi par Maître DELACHENAL, charge le Maire de consulter le cabinet GIRARD-MADOUX pour la défense de la commune.

#### **7 - CREATION D'UNE PISTE ET COUPE D'EMPRISE :**

L'exploitation des bois de la parcelle 19 est prévue en 2018 et nécessite la création d'une piste de 500 ml (dont 280 ml existant à restaurer). Une coupe d'emprise pour cette piste est nécessaire.

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, la création de cette piste dont le coût des travaux est estimé à 1 836 € H.T., approuve la cession des bois d'emprise de gré à gré à l'entreprise DURAND Robert et Fils pour un montant de 1 600 €, autorise le Maire à signer tous les documents.

#### **8 - ACHAT D'UNE PARCELLE AUX LANDAZ :**

Les conjoints DESCOLLAZ, à la demande de la commune, ont fait une proposition de cession de la parcelle cadastrée section D n° 855 aux Landaz.

La commune a depuis plusieurs années un projet d'aménagement d'un parking dans ce hameau. L'acquisition de cette parcelle permettrait l'accès à la parcelle communale cadastrée E n° 28.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve l'achat de la parcelle D n° 855 d'une superficie de 62 m<sup>2</sup>, au prix de 1 € / m<sup>2</sup>, charge l'office notarial de Maître FLAVENS du dossier et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette vente.

#### **9 - RAPPORT DE LA Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT) :**

L'application de loi Notre prévoit le transfert automatique au 1er janvier 2017 de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de toutes les zones d'activités économiques ».

Le transfert des zones d'activité économique entraîne la mise à disposition à titre gratuit des voiries et espaces publics non commercialisables (hors défense incendie conservée par les communes).

La CLECT, réuni le 7 septembre, a validé le transfert de 11 zones d'activités sur les communes d'Arbin, Châteauneuf, Chignin, Cruet, Francin, Laissaud, Les Marches, Montmélian, Saint-Pierre-d'Albigny.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT du 7 septembre évaluant ces nouvelles charges transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## 10 - QUESTIONS DIVERSES :

### **DOSSIER D'URBANISME EN COURS :**

- Déclaration préalable de Mr Ernest CHRISTIN à l'Adrey : création d'une fenêtre en façade Nord-Est,
- Déclaration préalable de Mr Philippe AVELLA PUIG au Verdellet : mur de soutènement,
- Déclaration préalable de Mme Alexandrine MEBANI au Villard : élargissement d'une ouverture,

### **TRAVAUX :**

#### *terminés :*

- débroussaillage alpage du Champet : la seconde partie de débroussaillage a été réalisée fin août par l'entreprise TRV.
- cunettes R.D. n° 24 : le Conseil Départemental a procédé à la sécurisation d'une cunette sur la route des côtes (secteur Les Vérollets).

#### *en cours :*

- emplois voiries : le point avec l'entreprise sera fait sur les parties non réalisées ; le calendrier de travaux n'ayant pas été respecté.
- numérotation des maisons, dénomination des rues : les plaques et panneaux seront posés début octobre ainsi que les numéros de maison manquants.
- mise au gabarit route de Prévieux : l'entreprise VILLARD TP a réalisé les cunettes et un enrochement. Un second avenant a été signé pour le remplacement de 3 aqueducs détériorés.
- contrôles amiante, plomb, électricité : afin de respecter la législation en vigueur, les contrôles ont été réalisés ce jour aux gîtes et à l'auberge communale.

#### *à venir :*

- mur de soutènement de la voie communale des Landaz : l'entreprise FORESTIER a été relancée.
- route des Rochers : l'entreprise GIROD devrait intervenir prochainement pour la reprise de la route et des chemins ruraux.
- ruisseau à La Martinette : le curage du ruisseau des Fruitières est à prévoir sur ce secteur.
- assainissement du bâtiment de la mairie / OPAC : les travaux sont prévus au mois d'octobre.
- église : une seconde expertise est organisée le jeudi 28 septembre à 14h.

A la demande d'administrés et de la mairie, une limitation de vitesse à 70 km/h entre « les Berthollets » et le « Chef-lieu » - RD n° 24 - sera mise en place par le Conseil Départemental.

### **EAU :**

Une nouvelle demande de raccordement à l'eau potable sur le secteur de l'Adrey est parvenue en mairie le 31 août dernier. Compte tenu des problèmes d'alimentation rencontrés cet été, ce secteur reste le plus sensible. Une réponse négative sera adressée aux pétitionnaires au regard d'un usage agricole.

### **AFFAIRES COMMUNALES / COMMISSIONS / REUNIONS :**

- Recensement de la population pour l'INSEE : il aura lieu de mi-janvier à mi-février 2018.

### **ANIMATIONS :**

- Beau succès des animations estivales : 600 personnes autour de l'exposition « Nature en Huile », apéritif et concert du 20 août, lecture théâtrale par l'association KATEDI.
- le 7 octobre : concert chez l'habitant aux Curtets par l'association KATEDI.
- le 14 octobre : théâtre « les Sardines Grillées » à 19h à la salle des fêtes.
- le 18 novembre : le « Petit Prince et l'aviatrice » par l'Association KATEDI.

Le prochain conseil est prévu le vendredi 3 novembre à 19h30.

La séance est levée à 21h40.

Le Maire,  
Jean-François CLARAZ

